

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 4 : SAINTE-ANNE / LA BELLE ISNARDE / LE MOULIN BLANC

JEUDI 9 OCTOBRE 2008
18 heures – Salle Louis Blanc

M. GIRAUD ouvre la séance et présente les élus, présidents et co-présidents, le responsable de la Société SITA, ainsi que les personnels de la Mairie. Il remercie également les administrés présents dans la salle.

Des précisions sont données concernant le service municipal "Comité de Quartier", installé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et sur le numéro vert, dorénavant en service : **0800 828 123**.

Pour ce qui est documents relatifs à ces "Comités", ils sont disponibles sur le site officiel de la Ville, dans la rubrique "Mairie" (comptes-rendus, charte, cartographie, liste des présidents et co-présidents).

M. GIRAUD rappelle qu'à l'issue des premières réunions, une synthèse a été réalisée. A l'appui de ce document, les services ont apporté un maximum de réponses et d'informations suite aux doléances enregistrées. Un exemplaire de cette synthèse a été remis à chaque Président et Co-Président. Les riverains sont donc invités à se rapprocher d'eux pour en prendre connaissance, s'ils le souhaitent.

A ce sujet, M. GIRAUD reprend succinctement ce document et apporte les informations aux membres présents. Les interventions des riverains sont également intégrées dans le tableau ci-dessous :

SUJETS évoqués lors de la première session	REPONSES apportées par les Services Municipaux	INTERVENTIONS RIVERAINS
Aménagement quartier du Moulin Blanc	La création d'un giratoire est possible mais occasionnera la suppression de places de stationnement pour les bus; Un rendez-vous est programmé dans une quinzaine de jours avec les services du Conseil Général pour étudier un projet. Dans le cadre de ce projet, il est difficile de concilier une "gare de stationnement" au collège et un giratoire.	
Miroir croisement Chemin des Vendanges / Route des Salins	Cet équipement sera posé d'ici la fin de la semaine.	
Circulation	Tous les problèmes évoqués lors de la précédente réunion concernant la circulation sont remis en cause puisqu'un nouveau plan de circulation vient d'être mis en place à l'occasion des travaux de mise aux normes de la station d'épuration. A ce sujet, un document a été réalisé par les services municipaux et remis à La Poste pour distribution aux administrés.	

	Cette tâche n'a pas été assurée comme elle le devait et de ce fait, beaucoup de personnes n'ont pas été informées des nouvelles dispositions arrêtées. Il est précisé que ce plan a été établi par des spécialistes. Malgré cela, il crée de nombreuses contraintes à certains riverains qui doivent effectuer de gros détour pour se rendre d'un point à un autre. L'appel au civisme est demandé car beaucoup trop de contrevenants sont identifiés. Ce nouveau plan de circulation est mis en place pour une durée approximative de deux ans. Il permettra une circulation plus aisée pour la quarantaine de camions qui circuleront chaque dans la Ville. De plus, ce plan permettra de faire quelques expériences dans le cadre de la remise à jour du sens de circulation de la Ville.	Il est proposé de maintenir le nouveau sens de circulation la semaine et de le supprimer le week-end.
--	---	--

	Il est difficilement envisageable de répondre favorablement à cette requête. En effet, les usagers seront confrontés au fur et à mesure aux automatismes et des aménagements seront faits dans certains quartiers pour faciliter la circulation (par exemple, destruction de l'îlot situé au bas de l'avenue de la Résistance permettant ainsi de remonter cette voie).	
Armoire téléphonique Belle Isnarde	Cet équipement est en cours de changement.	
Taille des végétaux	Il s'agit du problème récurrent des végétaux qui encombre la voie publique. Il ne faut pas hésiter à appeler le numéro vert lorsque de tels débordements sont constatés. De plus, une campagne d'information est faite auprès des propriétaires. S'ils ne procèdent pas à l'élagage des végétaux leur appartenant, la procédure est lancée (mise en demeure, puis intervention des services municipaux aux frais des propriétaires).	

Elagage des arbres en contact avec les lignes électriques	Si des arbres sont dans les réseaux, c'est aux prestataires de services d'intervenir.	
Eclairage Route de Tahiti	Pour l'instant, cette voie ne comporte pas d'éclairage. Cette requête est enregistrée afin d'être intégrée dans un futur projet de réhabilitation de la voie.	
Chapelle Sainte-Anne	Après avoir été informés de la présence de campeurs ou squatteurs aux alentours de cet édifice, les services municipaux proposent la création d'un poste de gardien du site. Actuellement, la recherche est en cours afin de définir la personne susceptible d'accomplir cette mission. Par ailleurs, une visite sur place a eu lieu, cet été, en présence de MM. BERARD, GIRAUD et LESCA pour faire un état de l'environnement de la Chapelle. Une réunion de travail avec l'Architecte des Bâtiments de France est programmée le 23 octobre.	

Maison médicalisée	Un projet est en cours et devrait voir sa réalisation en 2009.	
Défibrillateurs	Deux appareils ont été installés : 1 sur la façade de la salle Jean Despas (les grilles restent ouvertes en permanence) 1 sur la façade de l'Office de Tourisme sur le port. Deux autres appareils sont en commande.	
Hélicoptères	Une convention intercommunale de partenariat entre les villes de SAINT-TROPEZ, GASSIN et RAMATUELLE vient d'être signée. Une réflexion commune sera donc menée, ainsi qu'une étude.	
Nettoyage Chemin de la Belle Isarde	L'entretien est effectué régulièrement. En cas de manquement, appeler le numéro vert.	
Propriété encombrée de détritux quartier de la Belle Isarde	Il s'agit là d'un problème privé.	

Ramassage des encombrants	Dorénavant, la collecte des encombrants s'effectue tous les lundis matins. Les objets en bois peuvent être déposés à la déchetterie, sans problème. Il est rappelé que pour les personnes de 70 ans et plus, les services municipaux sont à disposition pour apporter leur aide dans ce domaine. Il est toutefois bien précisé que les employés qui procèdent à ces tâches (municipaux ou SITA) n'ont pas l'autorisation de rentrer dans les domiciles. C'est une question d'assurance. En cas de problème pour aider à la préparation des encombrants avant leur enlèvement par les services, contacter le CCAS ou des proches.	Il convient de définir ce que l'on appelle "encombrants" car certains objets ont été refusés (cadres en bois).
Panneau "STOP" Chemin des Vendanges	Le panneau a été mis en place.	Il est toutefois trop haut.

	Une visite sur place aura lieu prochainement et l'installation correcte effectuée.	
Signalisation du croisement du carrefour Vieux Chemin de Sainte-Anne / Route de Sainte-Anne	Des dispositions seront prises afin d'assurer la visibilité et la sécurité.	Ce croisement manque de signalisation.
Délimitation de la Commune	La réflexion a été menée. Il reste à définir le territoire d'agglomération. Il s'agit là d'une délimitation importante car elle définira les subventions et aides diverses susceptibles d'être versées à la Commune. D'ores et déjà les panneaux sont commandés.	
Signalisation Chemin des Bastidettes	La signalisation est en place.	Toutefois, les panneaux ont été installés trop haut et de ce fait sont difficilement visibles. Quant au miroir, il est mal fixé. D'une façon générale, ce chemin manque de signalisation surtout depuis la mise en place du nouveau sens de circulation.

	Une visite sur le site permettra de déterminer les dispositions à prendre.	Une fois les véhicules arrivés au bas de la Chapelle Sainte-Anne, les indications sont inexistantes.
Trottoir Route de Tahiti	Cette voie ne comporte pas de trottoir car elle est trop étroite.	Il est demandé l'enlèvement du rail de sécurité.
Sens de circulation	Le constat est affligeant mais les usagers doivent impérativement respecter le Code de la Route.	Dans le cadre de ce nouveau plan de circulation, certaines indications sont contraires aux panneaux indiquant la route à suivre pour rejoindre les établissements hôteliers. Signaler la "route de Tahiti" sur les panneaux. De nombreux usagers ne respectent pas les nouvelles dispositions arrêtées en matière de circulation.

	Actuellement, la phase de sensibilisation et d'information est en place. Prochainement, la verbalisation des contrevenants aura lieu. Dans les prochains jours, des aménagements seront effectués afin de permettre à l'Avenue de la Résistance d'être empruntée à contre sens (les Florales vers l'école des Lauriers).	A l'arrière de la Place des Lices, les cars ont des difficultés pour manoeuvrer et emprunter l'avenue Foch.
--	--	--

La parole est ensuite donnée aux administrés :

SUJETS	DOLEANCES	REPONSES
Container Chemin des Bastidettes	Il est demandé le rétablissement d'un point de dépôt pour les ordures ménagères au bas de ce chemin (côté Route des Plages); Une poubelle existait à cet emplacement mais a été retirée à la demande d'un propriétaire.	Le container mis en place à l'époque a changé plusieurs fois d'emplacements (sans aucune intervention de la Société SITA) puis a disparu. Un nouvel équipement sera positionné.

Ralentisseur devant le Collège du Moulin Blanc	Il est demandé la suppression de ce ralentisseur ou tout au moins son réaménagement. Il est précisé que la principale nuisance créée par cet équipement est le fait, pour les riverains des résidences du Moulin Blanc, d'être obligés d'aller faire le tour au rond-point de la Croix-Mallet, surtout en présence des bus scolaires.	Pour l'instant, la solution envisageable est sa prolongation permettant d'éviter ainsi les nuisances sonores. Les travaux pourraient se réaliser début 2009.
Nettoyage Montée du Moulin Blanc	Cette montée n'a pas été nettoyée depuis de nombreux mois. Il est rappelé que cette tâche a toujours été réalisée à l'aide d'un jet ; solution efficace même en présence de véhicules. De plus, un stationnement anarchique est constaté sur le trottoir menant aux résidences.	Il est vrai que le nettoyage est impossible à réaliser compte-tenu du stationnement permanent dans le secteur. Cette opération sera toutefois réalisée. Des consignes seront données à la Police Municipale pour verbaliser les contrevenants.

Container quartier Valfère	Des précisions sont demandées concernant la nécessité de ce container qui génère beaucoup de nuisances. En effet, de nombreux dépôts de gravas et autres sont constatés aux alentours.	Cet équipement a été mis en place à la demande des riverains. Prochainement, deux personnels de la Police Municipale seront affectés au service "Environnement". Ils auront en charge la surveillance des PAV (points d'apports volontaires) et de l'environnement en général. Ces agents seront assermentés et pourront de ce fait dresser des procès-verbaux.
Tri sélectif		Il est précisé que le tri sélectif n'est pas encore établi dans les résidences dites "verticales" (immeubles). Il sera réalisé en plusieurs tranches. Actuellement, seuls certains secteurs de la Commune font l'objet de poubelles permettant le tri sélectif.
Projet de rond-point au Moulin Blanc	Il est proposé la réalisation d'un rond-point de type "européen" avec possibilité de le traverser. Actuellement, les contrevenants franchissent la ligne blanche et les deux roues traversent le ralentisseur à près de 100 km/h.	A l'expérience, les ronds-points dits "franchissables) sont, après leur création, détruits car ils permettent leur traversée rapidement.

	Il serait peut-être souhaitable d'installer un feu rouge à déclenchement automatique limitant la vitesse. Le coût d'un tel équipement est de 18.000 €, installation comprise.	Cette solution avait déjà fait l'objet d'une étude mais avait été rejetée. Une réflexion sera menée sur un "rond point franchissable" et sur l'environnement du Collège. Lors de la prochaine réunion, un projet concret pourra être présenté.
Arrêt minute Collège du Moulin Blanc	Lorsque des véhicules stationnent sur cette zone d'arrêt temporaire, il n'y a plus aucune visibilité pour la sortie des Résidences du Moulin Blanc. Toutefois, le Principal du Collège rappelle que cet "arrêt minute" représente une sécurité pour les enfants. Il semble difficile de le supprimer. Mais il est certain qu'il manque de signalisation à ce niveau. La pose de témoins réfléchissants matérialisant ainsi au sol cet aménagement est vivement souhaitée. De plus, le panneau "arrêt minute" est maintenant trop gros et mal fixé. Il doit être réparé.	Une intervention rapide des Services Techniques sera programmée.

Projet de réhabilitation du Collège du Moulin Blanc	Le Principal de cet établissement tient à rassurer les riverains de l'établissement concernant les nuisances qui seront occasionnées par ce chantier qui doit durer environ une année. L'accès des enfants se fera toujours par la zone actuelle et ils emprunteront l'accès intérieur du Collège.	
Sens de circulation	<u>Boulevard Pelletier</u> Depuis la mise en place de ce sens unique, la vitesse a augmenté. Il convient donc de matérialiser de façon visible le "passage piétons" installé à proximité de la sortie de la Résidence des Capucins.	L'appel au civisme est demandé. Le Code de la Route doit impérativement être respecté. Cette tâche sera programmée au plus vite. Il est précisé que dorénavant, les demandes d'interventions des Services Techniques sont regroupées par thèmes afin d'organiser au mieux le travail. Toutefois, lorsque la sécurité est en jeu, des interventions individuelles rapides sont effectuées.

	Des informations concernant le devenir de la terre retirée sur le site des travaux sont demandées.	Il est précisé que l'itinéraire retenu pour la circulation des camions a été défini par des spécialistes en fonction des critères que les voies devaient remplir pour supporter de très nombreux passages de véhicules très lourds (réseaux souterrains divers). Des précisions seront recueillies et communiquées.
Stationnement quartier du Moulin Blanc et Route des Salins	En période d'affluence, les voitures sont stationnées sur les trottoirs. De ce fait, les piétons marchent sur la chaussée. Ce problème est récurrent et pratiquement quotidien. Il est déploré l'absence d'intervention de la Police Municipale. Il est proposé la pose d'entraves sur les trottoirs avenue Foch et montée du Moulin Blanc (allumettes ou barrières en bois).	La Police Municipale réalise de nombreuses interventions mais les effectifs sont trop réduits. Une phase de recrutements de Policiers Municipaux est en cours. Ce dispositif est à étudier. Les riverains sont toutefois informés de la prochaine pose de deux allumettes ainsi que d'une barrière, en haut à gauche de la Montée du Moulin Blanc.

Ralentisseur quartier de la Belle Isnarde	Cet équipement récent donne satisfaction aux riverains. Il semble toutefois mal positionné et adapté car en milieu de ligne droite.	L'emplacement a été décidé par la précédente Municipalité.
Insécurité	Avenue Foch, certains comportements de deux roues sont inquiétants, surtout la nuit. L'intervention de la Police Municipale et de la Gendarmerie est sollicitée.	Les rondes de nuit sont maintenant assurées par 7 policiers (auparavant 2). Des consignes seront passées.
Parking ROMIGI	Ce parking perturbe considérablement la libre circulation des véhicules, notamment les jours de marché.	Il était prévu le changement d'entrée de ce parking. Mais, en raison des travaux de mises aux normes de la station d'épuration et de la mise en place du nouveau plan de circulation, cette hypothèse n'a pas été retenue. De plus, ce changement aurait nécessité la modification du système de barriérage et aurait du être pris en charge par la Ville.

		Des contacts seront repris avec les propriétaires afin de trouver un terrain d'entente. La signalisation du parking municipal "Foch" sera améliorée. Quant à la présence d'agent de Police à l'entrée de ce parc de stationnement, elle n'est pas possible car elle serait illégale, s'agissant d'un parking privé. Par ailleurs, l'avenue de la Résistance sera prochainement praticable en sens inverse (Place des Lices vers école des Lauriers).
Projet de vente des maisons de la DCNS	Si la DCNS décidait de céder les logements du lotissement, il serait souhaitable pour la Ville d'acquérir celle située à l'angle du carrefour avenues Foch / Frédéric Mistral afin d'améliorer le croisement.	A ce jour, rien ne permet de dire que la DCNS va se défaire de ses logements.

Stationnement rue de la Résistance et à proximité des écoles des Lauriers et Sainte-Anne	A l'heure des rentrées et sorties scolaires, le stationnement dans ce secteur est anarchique au niveau des trottoirs, empêchant ainsi les riverains d'accéder à leurs propriétés. La passivité des agents de Police est regrettée. Il est proposé la pose d'entraves sur les trottoirs.	Une campagne de communication a été menée auprès des parents d'élèves afin de les sensibiliser sur la dangerosité de ce type de stationnement et de les inciter à utiliser les parkings municipaux, gratuits durant la première demi-heure. La même action entreprise auprès de l'école maternelle a permis de constater une amélioration très sensible dans le secteur. Malheureusement, si l'information ne suffit pas, la phase répressive sera enclenchée. A envisager.
Nettoyage du ruisseau jouxtant le parking Foch	Il est indispensable de curer ce ruisseau régulièrement.	Une action municipale sera programmée.
Toilettes publiques parking Foch	Il est nécessaire de créer des toilettes au niveau de ce parc de stationnement.	L'année prochaine, des sanisettes seront louées et mises en place sur ce site.
Entretien Impasse Paul Signac	Ce chemin est impraticable et pourtant de plus en plus fréquenté par les élèves du Collège.	Une action d'entretien sera programmée car ce chemin est communal.

Enlèvement des encombrants et Environnement	Le fait de programmer l'enlèvement des encombrants tous les lundis matins est une bonne chose. Toutefois, sur l'ensemble du territoire communal, à proximité de chaque container, des décharges font jour. Il serait intéressant de communiquer sur le thème du respect des sites par l'intermédiaire du "bulletin municipal". Quant à la déchetterie Route des Salins, elle nécessite une meilleure signalisation. De plus, une opération de sensibilisation ayant pour cibles les enfants et leurs familles devrait être menée au niveau des établissements scolaires.	Dans le prochain "bulletin municipal", un article concernant les "encombrants, le tri sélectif, etc ..." est prévu. De petits documents seront préparés et distribués afin de sensibiliser les administrés. Par ailleurs, durant la première semaine du mois d'avril se tiendra, dorénavant, " la semaine du développement durable". Une action est programmée avec les jeunes dans ce sens. De même, les services municipaux, en relation avec la société SITA, entameront des démarches pour relancer l'opération "Les ambassadeurs du tri". De plus, dans le cadre des "20 kms de SAINT-TROPEZ", la société SITA et le service Environnement tiendront des documents à disposition des parents et enfants sur le thème de l'Environnement.
Propreté environnement chapelle Sainte-Anne	Il est déploré le manque de civisme des visiteurs de ce site.	La pose de poubelles sera effectuée.

	En effet, trop souvent ce site exceptionnel recueille les détritux et les déjections des passagers. Par manque d'équipements adaptés, les propriétés riveraines se transforment en décharges et toilettes.	Pour ce qui est de la création de toilette, ce projet fera l'objet d'une étude particulière, le site étant classé.
--	--	---

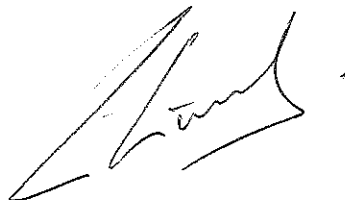
Avant de clôturer la séance, M. GIRAUD espère pouvoir apporter des informations précises concernant les différents sujets évoqués lors de la prochaine réunion, notamment sur l'aménagement des alentours du collège du Moulin Blanc.

La séance est levée à 19 heures 30.

L'Adjoint au Maire,
Co-Président du Comité de Quartier,

La suppléante de la Co-Présidente du Comité de Quartier,

Georges GIRAUD



Odile PERRON

